



Conseil d'administration Séance du 10 février 2017

Délibération n°02-2017 Election de la Présidence et de la Vice-Présidence

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Le Conseil d'administration,

- Procède à l'élection du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.

- Précise que le Président et la Vice-Présidente du Conseil d'administration sont élus à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC approuvés par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

Les votes sont réalisés à main levée avec l'accord des administrateurs

Procès-verbal de délibération
014-200028132-20170210-delib02-2017-DE
Date de télétransmission : 16/02/2017
Date de réception préfecture : 16/02/2017

1/ EST candidat à la présidence :
Monsieur Marc POTTIER

NOMBRE DE VOTANTS : 19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 19
MAJORITE ABSOLUE : 19

A OBTENU :
- Marc POTTIER : 19 voix

M. Marc POTTIER est donc déclaré élu Président du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

2/ EST candidate à la vice-présidence :
Madame Catherine GENTILE

NOMBRE DE VOTANTS : 20
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20
MAJORITE ABSOLUE : 20

A OBTENU :
- Catherine GENTILE : 20 voix

Mme Catherine GENTILE est donc déclarée élue Vice-Président(e) du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président,



Marc Pottier

Vote : à l'unanimité des voix